



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement  
de l'aménagement et du logement  
de Bretagne**

Service Prévention des Pollutions et des Risques

À Plérin, le

Référence: VLR/2023-  
Affaire suivie par : Virginie LE ROUX  
virginie.le-roux@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. : 02.99.33.43.47

## **RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES AU PRÉFET**

**OBJET :** Création d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

**REF :** Loi ALUR – décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015

**PJ :** 1 projet d'arrêté préfectoral modificatif

**Le présent rapport vise à proposer la création d'un secteur d'information sur les sols sur le territoire de Trégueux.**

### **I – ARRÊTE PRÉFECTORAL DU 14 FEVRIER 2019 PORTANT LOCALISATION DES SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

Un premier arrêté préfectoral portant localisation des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été signé le 14 février 2019.

Après la signature de l'arrêté, la commune de Trégueux a sollicité la DREAL Bretagne pour créer un nouveau site SIS sur sa commune. Le diagnostic environnemental a été envoyé à la DREAL Bretagne pour la rédaction du projet de fiche SIS.

### **II – ARRÊTE PRÉFECTORAL RECTIFICATIF DE 2023**

#### **II.1 Procédure**

La procédure pour la création des SIS du nouvel arrêté est la même que celle réalisée pour le premier arrêté préfectoral :

- **Typologie** : terrain présentant des sols dégradés par la présence de déchets ou de substances polluantes (mises en évidence par un diagnostic environnemental). Sont exclus des SIS les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en exploitation, les terrains ayant des servitudes d'utilité publique (SUP), les installations nucléaires de base (INB), les terrains pollués par des pyrotechniques et des engins de guerre.
- **Projet de fiches SIS** : par la DREAL, consultation de deux mois de la collectivité et de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme, information du propriétaire de la parcelle.
- **Arrêté préfectoral modificatif** : objet du présent rapport

## II.2 Consultations

La consultation de la commune de Trégueux et du président de l'EPCI a été lancée le 14 mars 2023 pour une durée de deux mois. L'information du propriétaire a été faite par courrier du 14 mars 2023.

Le propriétaire a fait un retour téléphonique le 20 mars 2023 pour apporter quelques précisions sur le descriptif.

Madame le maire de Trégueux a demandé quelques modifications dans le descriptif par courrier du 13 avril 2023.

La communauté d'agglomération a précisé dans son courrier du 28 avril 2023 ne pas avoir de remarque particulière sur le projet de fiche.

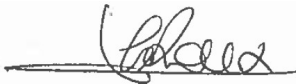
## III – PROPOSITIONS DE L'INSPECTION

Considérant que la commune de Trégueux a été consultée sur le projet de Secteur d'Information des Sols situés sur son territoire ;

Considérant que le propriétaire du terrain concerné par le projet de création d'un Secteur d'Informations des Sols a été informé ;

Considérant les retours faits par les communes, la communauté d'agglomération et le propriétaire ;

L'inspection des installations classées propose, conformément aux dispositions de l'article R.125-47 du code de l'environnement, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor de prendre un arrêté préfectoral modificati de l'arrêté préfectoral du 14 février 2019 portant localisation des secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Le projet d'arrêté préfectoral est joint au présent rapport.

Rédacteur	Approbateur
La référente sites et sols pollués  Virginie Le Roux	



certificat A 2631